



Délai légal de remboursement dépassé

Par **ecornil**, le **21/10/2010 à 12:18**

Bonjour,rnrnj'ai commandé et payé deux canapés pour une valeur de 1500 euros à une entreprise de vente à distance, *AchatDesign*, qui me les a fait livrer mais que j'ai refusés. Les conditions générales de vente stipulaient qu'en cas de refus de la livraison, l'entreprise s'engageait à rembourser l'achat, le coût de la livraison restant à la charge du client. Elles précisait aussi que le délai légal de remboursement après réception du courrier d'annulation envoyé par le client avec accusé de réception, était de 30 jours. Le délai légal est dépassé et je n'ai pas été remboursée. Depuis que je leur ai annoncé mon souhait d'être remboursée il est devenu impossible de les contacter par téléphone, et ils n'ont répondu qu'à un seul de mes mails et ce de manière très laconique ; "nous vous rembourserons d'ici 30 jours à compter de la réception de votre courrier avec AR". Il est donc impossible de parlementer avec quiconque.

Quelles sont les démarches qu'il me faut entamer auprès de cette entreprise et/ou auprès d'un tiers pour me faire rembourser (à moindre frais) ? rnrnMerci d'avance